

ETAT DE VAUD



**Votation cantonale  
du 18 mai 2003**

## **Explications du Conseil d'Etat**



Référendum obligatoire

## **Financement du Gymnase intercantional de la Broye**

Référendum obligatoire

## Financement du Gymnase intercantonal de la Broye

**La question à laquelle vous avez à répondre:**

*Acceptez-vous le décret du Grand Conseil du 4 février 2003 accordant un crédit d'ouvrage de Fr. 34'720'000.– pour financer, par moitié, les frais de construction du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne, en collaboration avec le Canton de Fribourg?*

### Résumé des enjeux

A l'heure actuelle, la Broye ne dispose pas de gymnase permettant à ses élèves de poursuivre leur scolarité secondaire supérieure dans leur région. Pour les élèves vaudois, un déplacement à Yverdon est nécessaire et entraîne un problème croissant de capacité d'accueil. Cette difficulté se pose également dans le canton de Fribourg où les élèves broyardards ne disposent pas d'établissement à proximité. Un éventuel rejet du projet impliquerait de lourds investissements pour agrandir les établissements existants.

Cette situation a conduit les autorités des deux cantons à se rapprocher et à développer le projet de construction d'un gymnase commun.

Le Gymnase intercantonal de la Broye (GIB) s'ouvrira en août 2005. Il pourra recevoir 40 classes et accueillir plus de 800 jeunes de la région à Payerne, au

lieu-dit *La Blancherie*. La construction des bâtiments se fera dans le respect des principes du développement durable.

Le financement de la construction est réparti à parts égales entre les deux cantons. Les citoyennes et citoyens fribourgeois sont également appelés à se prononcer sur le financement du gymnase en ce 18 mai 2003.

Par la suite, après déduction d'une part de 4% revenant au canton de Vaud en tant que site accueillant le gymnase, les frais d'exploitation seront répartis entre les cantons proportionnellement au nombre de leurs élèves.

**Le Conseil d'Etat vous recommande de voter «oui» au Gymnase de la Broye le 18 mai.**

# Un projet pour deux cantons

## Une nécessité commune

Voilà un peu plus de dix ans que le projet de créer un établissement scolaire de niveau gymnasial dans la Broye a vu le jour. Cette initiative, portée par la communauté régionale de développement de la Broye fribourgeoise et vaudoise, a fait écho aux soucis rencontrés par les autorités scolaires des deux cantons. En effet, le développement démographique et la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes créent des besoins, notamment en locaux, particulièrement importants.

En additionnant les besoins en locaux d'enseignement des deux cantons pour la région de la Broye, il devient possible de créer un établissement dont la taille garantit des coûts de construction et de fonctionnement satisfaisants. Ceci tout en offrant une infrastructure nouvelle favorable au développement d'une région qui connaît actuellement une forte croissance.

## Pour que la formation reste une priorité

Une vague démographique très forte s'annonce, en particulier dans le domaine des études secondaires supérieures et de l'apprentissage. Un projet tel que le Gymnase de la Broye offre également aux élèves la garantie de bonnes conditions de formation et d'un enseignement de qualité, plus facilement accessible géographiquement.



## Une première en Suisse

Le projet de gymnase intercantonal constitue, pour l'heure, une première en Suisse, tant sur le plan de la collaboration entre institutions (Parlements, administrations...) que sur le plan scolaire. Sa construction complètera la carte scolaire de chaque canton et évitera d'agrandir à grands frais les établissements existants dont les effectifs dépassent déjà les limites de leurs capacités d'accueil.

Le Gymnase est créé institutionnellement par une Convention intercantonale, approuvée par les deux Grands Conseils, qui définit ses missions de formation, son organisation, le statut de son personnel et les cursus de formation des élèves. Ceci tout en lui conférant une marge d'autonomie importante. Son contrôle est assuré par une délégation des deux Conseils d'Etat et par une commission interparlementaire

# Une politique régionale novatrice

**La situation fribourgeoise.** A la rentrée 2002, l'enseignement secondaire supérieur compte 195 classes réparties entre cinq établissements. Les prévisions indiquent qu'il faudra compter avec 215 classes vers 2010 dont environ 20 classes pour l'aire de recrutement du gymnase de la Broye.

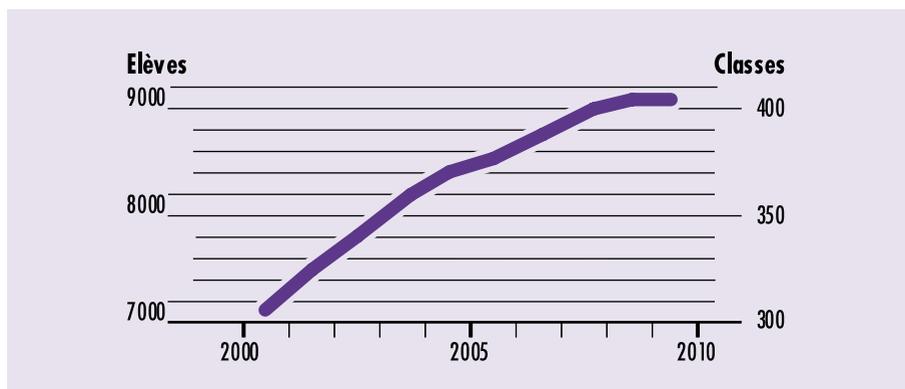
**La situation vaudoise.** Les prévisions montrent que le nombre de classes des gymnases (Ecole de maturité et Ecole de diplôme) passera de 339 en 2002 à 400-420 en 2008 alors que 340 locaux seront disponibles (y compris les nouveaux locaux du gymnase de Morges). Les besoins sont particulièrement importants dans le Nord du canton. A lui seul, le gymnase d'Yverdon, avec 40 salles, ne pourra pas absorber les élèves de son actuelle zone de recrutement qui comptera déjà 50 classes dès 2004. Les estimations relatives à la Broye vaudoise atteignent, comme à Fribourg, une vingtaine de classes.

## Une réponse aux besoins de la région

La région de la Broye compte environ 50 000 habitants, ce qui représente une population de plus de 800 gymnasiens. La construction du gymnase intercantonal à Payerne permettra le regroupement des élèves de la région au sein d'un établissement de taille comparable à celui d'Yverdon.

## Premiers bénéficiaires: les élèves

Les élèves seront les premiers bénéficiaires de l'implantation du nouveau gymnase. Ils pourront suivre au gymnase de la Broye les mêmes études et obtenir les mêmes titres que dans les autres établissements de leurs cantons respectifs. De plus, la distance de leurs trajets diminuera nettement et le gain de temps sera encore accentué par la position centrale du site de La Blancherie, situé à proximité de la gare de Payerne.



Evolution des effectifs et du nombre de classes des écoles de maturité et de diplôme des gymnases vaudois.

# La construction du gymnase

Située au cœur d'un important réseau de transports publics, Payerne est proche du territoire fribourgeois. Cette position centrale, bénéficiant de bons moyens de communication, permet de définir une zone de recrutement large tout en limitant les déplacements

des élèves. Ces avantages en ont fait un lieu d'implantation adéquat. Le terrain de *La Blancherie* se situe

à moins de 7 minutes à pieds de la gare. L'équipement du terrain est en partie financé par la commune de Payerne qui assure le raccordement des parcelles et une partie des frais d'infrastructure et de construction des routes.

## Le concept architectural

La très grande partie des locaux du Gymnase intercantonal de la Broye se situe dans le bâtiment à construire. L'ancienne ferme de *La Blancherie* sera réaménagée pour accueillir certaines activités d'enseignement. Installations sportives extérieures et aménagements paysagers complètent l'ensemble.

Le bâtiment principal présente une géométrie simple, s'articulant autour d'une cour. A l'intérieur, les diverses fonctions sont regroupées par unités d'espaces. Il comprendra notamment 40 salles de classes et des salles spéciales, dont 6 laboratoires. L'accessibi-

lité aux handicapés sera assurée dans tout le bâtiment.

De plus, certains équipements à caractère public pourront être utilisés en dehors des heures scolaires, à savoir:

- Une aula de 360 places
- Une salle de sport triple
- Une bibliothèque/médiathèque

## Ecologie et développement durable

Le gymnase sera construit dans le respect des critères établis pour le développement durable et répondra au label Minergie en matière de consommation d'énergie. La production de chaleur se fera par une unité de couplage chaleur force qui fournira de l'électricité aux heures de pointe. Le bois fait également partie intégrante des matériaux de construction et représente environ 15% des coûts de construction.

## Quelques chiffres

Surface de la parcelle: 31 700 m<sup>2</sup>

Volume total: 106 880 m<sup>3</sup>

Surface brute de planchers: 19 500 m<sup>2</sup>

**Les plans détaillés et une animation vidéo sont disponible sur la page internet**

**[www.dfj.vd.ch/GIB](http://www.dfj.vd.ch/GIB)**

# Le financement

Les frais liés à la construction du gymnase seront répartis à parts égales entre les Cantons de Vaud et Fribourg. Le coût global de l'ouvrage s'élève à 77'727'957 francs, y compris les crédits d'études et d'achat du terrain déjà accordés et s'élevant à 7'590'000 francs.



Compte tenu de la participation de la commune de Payerne à l'équipement du terrain, le montant du crédit se chiffre à 69'433'177 francs, arrondi à 69,44 millions, à diviser entre Vaud et Fribourg. L'amortissement du projet est prévu sur 25 ans.

La participation du Canton de Vaud est de 34,72 millions de francs.

Coûts par m<sup>2</sup>: 2661.–

Coûts par m<sup>3</sup>: 486.–

**Le descriptif détaillé des coûts figure dans le texte de l'exposé des motifs et projet de décret disponible sur la page internet [www.dfj.vd.ch/GIB](http://www.dfj.vd.ch/GIB)**

	2001		2002		2003			2005
	juillet	octobre	mars	décembre	février	mai	été	rentrée
décisions	décision concours			adoption par les Conseils d'États	adoption par les Grands Conseils	18 mai 2003 Votation populaire adjudication		
réalisations		début des études avant-projet	projet d'ouvrage études de détails devis général	mise à l'enquête préparation des soumissions		préparation chantier	début des travaux	mise en service

# Le texte soumis au vote

Financement de la construction du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne

**Décret du 4 février 2003 accordant un crédit d'ouvrage pour financer par moitié la construction du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne, en collaboration avec le Canton de Fribourg**

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

Article premier. – Un crédit d'ouvrage de Fr. 34'720'000.– est accordé au Conseil d'Etat pour financer, par moitié, la construction du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne, en collaboration avec le Canton de Fribourg.

Art. 2 – Ce montant sera prélevé sur le compte «Dépenses d'investissement» et amorti en vingt-cinq ans.

Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret et, le cas échéant, en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

- **Ce décret a été étudié par une Commission interparlementaire puis a été adopté par les Grands Conseils du Canton de Fribourg et du Canton de Vaud en février 2003.**



Pour en savoir plus, consultez le site  
internet de l'Etat de Vaud: [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

**Le Conseil d'Etat vous recommande  
de voter**

**OUI**

**à la construction du Gymnase  
intercantonal de la Broye à Payerne.**